



La Commune



Macron, le despote grillé qui ment comme il... étouffe

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 91 – lundi 11 mars 2019

Il n'y aurait donc pas de répression en France, pas de violence policière de l'État ¹. La preuve : nous sommes dans un État de droit. Ainsi, comme tant d'autres mots torturés par la rhétorique du Prince-sans-rire et de ses pinces média-tristes, le mot répression est vidé de sa signification. Puisse l'Académie le virer des dictionnaires... Resteront les lois et décrets qui appellent un chat, un chat, et la répression, la répression. Dans l'absolu, la répression peut être justifiée ou au moins admise. Exemple : répression de l'ivresse publique, répression du parjure devant une commission parlementaire. Ah oui, pardon, dans ce cas la répression doit faire place à...l'indulgence pestilentielle, pardon « présidentielle ». Ne badinons pas avec l'humour : Macron, ce grossier personnage, prétend qu'il n'y a eu aucun mort depuis trois mois...Si ce n'était pas un outrage au chef de l'État, nous serions tentés de dire : Crevure !

Ce que fait l'État policier depuis trois mois est bien plus grave qu'on pourrait le penser.



(photo : Stephane Mahe)

Contenu

[La grenade GLI-F4](#)

[La grenade de désencerclement](#)

[Les grenades lacrymogènes et fumigènes](#)

[Les moyens de force physiques](#)

Les canons à eau

Les armes à feu

Face à cet arsenal - un appel intersyndical au 19 mars en dessous de tout

Les fabricants d'opinion publique veulent en fait nous accoutumer à cet état répressif extrême des choses. La répression violente, ce sont des faits.



Voilà où nous en étions au 17 janvier d'après les chiffres rapportés par des journalistes - Le Monde

Venons-en aux **armes**, telles que décrites dans un autre article de ce journal du « juste milieu » qu'est Le Monde dont voici des extraits ² .

« Lanceurs de Balle de défense

Les LBD tirent des munitions en semi-caoutchouc, dites à « létalité réduite » : elles doivent servir à neutraliser sans tuer, mais peuvent s'avérer dangereuses à courte distance. « *Comme pour toute arme, on sait bien qu'un tir à courte portée peut causer des lésions irréversibles* », admet l'instructeur de tir François Trintat, formateur au centre de tir de la police nationale, à Paris. Les LBD peuvent être utilisés sans sommation lors d'une opération de maintien de l'ordre, mais seulement lorsqu'un officier est menacé physiquement, par exemple par un jet de projectiles ou par l'arrivée d'un manifestant avec un objet pouvant servir d'arme. »

La grenade GLI-F4

A triple effet lacrymogène, sonore et de souffle, la GLI-F4 est une grenade « à effets combinés » contenant 25 grammes de TNT, ce qui fait d'elle la dernière munition à explosif utilisée en maintien de l'ordre en France. C'est la grenade la plus puissante utilisée depuis l'interdiction des grenades offensives F1, à la suite de la mort du militant Rémi Fraisse, à Sivens (Tarn), en 2014.

La France est le seul pays d'Europe à l'utiliser, comme le soulignait dès 2014 un rapport commun de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Les officiers porteurs d'un lance-grenades doivent faire une demande d'autorisation verbale à leur hiérarchie avant chaque utilisation.

La grenade de désencerclement



Une grenade de désencerclement, sans bouchon de sécurité. A l'intérieur, trois rangées de six plots en caoutchouc se dispersent au moment de la détonation. ANTOINE SCHIRER / LE MONDE

Contrairement à la GLI-F4, la grenade de désencerclement ne cherche pas à disperser en diffusant du gaz et en explosant, mais en projetant dix-huit plots en caoutchouc, qui se dispersent au moment de la détonation d'un mécanisme pyrotechnique, dans un délai de quatre secondes après avoir été activée. C'est par ailleurs la seule grenade utilisée par les forces de l'ordre qui doit être lancée en direction du sol à la main ou à l'aide d'un lanceur, et non en cloche, comme la GLI-F4 ou les grenades lacrymogène.

Comme son nom l'indique, elle doit servir à sortir les policiers et gendarmes d'un contact physique très proche avec un groupe de manifestants, ou à disperser un groupe de personnes présent sur un point stratégique, qu'un escadron souhaite investir.

Les grenades lacrymogènes et fumigènes



Des officiers d'une compagnie républicaine de sécurité (CRS) utilisent un lanceur Cougar pour tirer une grenade de gaz lacrymogène, à Paris, le 12 janvier 2019. THIERRY ZOCCOLAN / AFP

Les forces de l'ordre utilisent plusieurs modèles de grenades lacrymogènes, qui diffusent également de la fumée en se dispersant. Elles peuvent être lancées à la main ou à l'aide d'un lance-grenades, pour maintenir à distance des manifestants ou disperser une foule dans une rue ou sur une place.

La grenade PLMP 7B d'un calibre de 56 mm, l'une des plus utilisées, contient par exemple sept capsules de poudre « CS », le gaz irritant le plus commun, et diffuse une fumée blanche. Les officiers sont aussi équipés de pistolets aérosol contenant du gaz lacrymogène, utilisés pour repousser des manifestants proches d'eux physiquement.

Les moyens de force physiques



Un gendarme fait signe à une dame de s'éloigner en tenant un « tonfa », ou bâton de défense à poignée latérale, à Nantes, le 12 janvier. LOIC VENANCE / AFP

Le bâton de défense à poignée latérale, ou tonfa, et le bâton ou matraque télescopique de défense (BTD) ne doivent, selon la doctrine, être utilisés qu'en cas d'échec de la mise à distance des policiers et gendarmes, donc à l'occasion d'un contact physique avec des individus violents ou lors d'une tentative d'interpellation et de maîtrise d'un manifestant.

Les frappes à la tête et au cou sont interdites, les jambes et les bras, ainsi que le torse, étant privilégiés.

Les canons à eau



Un lanceur d'eau mobilisé dans la rue Saint-Antoine, près de la place de la Bastille, à Paris, lors de l'acte XI des « gilets jaunes », le 26 janvier. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Ces véhicules blindés contiennent jusqu'à 5 000 litres d'eau et participent, comme le gaz lacrymogène et les lanceurs de balles de défense, à une volonté de garder les manifestants à distance des forces de l'ordre.

Leur utilisation en France remonte au moins à 2003. La présence d'additifs mélangés à l'eau est souvent dénoncée par les associations de lutte contre les violences policières, qui déplorent un manque de transparence sur les composés utilisés.

En octobre 2018, la DGPN a confirmé l'utilisation d'un « émulsif de type protéinique » par les CRS dans un canon à eau lors des manifestations du 1er-Mai à Paris. D'après Le Parisien, citant une source policière, il s'agirait « de protéines de viandes macérées, mélange de sang séché et d'os broyés » ajouté à l'eau et dont l'odeur pestilentielle permettrait de repousser les manifestants. Cet émulsif peut être utilisé pour venir à bout d'un feu de poubelle du fait de ses propriétés ignifugeantes, ou de barricades, mais n'a pas vocation à être pulvérisé sur des personnes.

Les armes à feu



Un officier d'une Brigade de recherche et d'intervention (BRI) tient un fusil d'assaut Heckler and Koch G-36, également mis à disposition des policiers lors d'opérations de maintien de l'ordre. THOMAS SAMSON / AFP

Tout au long des opérations de maintien de l'ordre, les officiers de police gardent sur eux leur arme individuelle. Ils ne sont autorisés à l'utiliser uniquement quand ils sont dépourvus de l'ensemble des autres moyens de coercitions, ou que ceux-ci ne suffisent pas à protéger leur intégrité physique.

C'est en suivant cette consigne qu'un policier motard a mis en joue avec son arme, le 22 décembre 2018, des manifestants, à Paris : sans bouclier, ni matraque, ni possibilité d'écarter autrement des personnes en face de lui, il s'est saisi de son arme de service.

Certains policiers sont également équipés, lors des manifestations des « gilets jaunes », de fusils d'assauts HK G-36. Un dispositif de deux porteurs de fusils par escadron décidé par la préfecture de police de Paris, qui l'a confirmé à Libération, le 15 janvier. La présence d'un risque terroriste lors des rassemblements justifie la mise en service de telles armes, selon les autorités, qui dotent également les policiers de fusils sniper lors de grands rassemblements. »

Face à cet arsenal – un appel intersyndical au 19 mars en dessous de tout

Après le 5 février, il y aura le 19 mars et après le 19 mars, sans doute une « action » fin avril, puis, peut-être, un autre « temps fort » en juin. Puis l'appel solennel et non moins rituel « à rebondir à la rentrée » suivi, qui sait ? , de la trêve électorale pour les Municipales qui, comme chacun le devine, seront l'enjeu majeur dont tout dépendra...pour la Lutte des places.

Mais, avant de nous avancer, de façon si défiante, reprenons in extenso le grand Communiqué pour le « 19 mars »

« Communiqué des organisations syndicales et de jeunesse CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL, UNLSD.

La situation sociale en France est marquée par l'expression diverse et multiple d'un mécontentement social grandissant, par l'aspiration à une véritable justice sociale et fiscale, par la dénonciation des reculs sur les libertés publiques comme individuelles. Le mouvement des gilets jaunes est l'expression récente de cette profonde crise sociale.

Alors que les annonces faites par le président de la République ou son gouvernement n'ont pas répondu aux attentes, alors que des lois portant atteinte aux libertés syndicales et de manifester sont votées, que les prix des produits de consommation courante continuent à la hausse, que la suppression de l'ISF n'est pas re-mise en cause, que le chômage progresse... Le « grand débat national » ne peut ni se substituer, ni contourner, encore moins être opposé aux revendications sociales et syndicales.

Pour les jeunes, les difficultés ne cessent de croître : sélection, réforme du lycée et de la voie professionnelle, hausse des frais d'inscription des étudiant-es étranger-ères hors UE, progression de la

précarité étudiante et gel des prestations sociales, ne font qu'attaquer le droit d'étudier.

En parallèle, le patronat, particulièrement celui des grands groupes, porte lui aussi une grande responsabilité dans l'exaspération sociale. C'est dans les entreprises et dans les services publics que les salarié-es sont considéré-es comme un coût et non pour ce qu'ils/elles sont : une richesse. C'est là que les conditions de travail se dégradent.

C'est partout que la précarité s'aggrave...

Dans ce contexte, il s'agit de gagner l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, l'égalité femmes-hommes et un véritable droit à l'éducation et à la formation. Il s'agit aussi de renforcer notre protection sociale et notre système solidaire de retraite par répartition. Il s'agit enfin de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux, tout en développant des emplois de qualité... C'est dans ce but que nos organisations appellent à l'élargissement et l'amplification de la mobilisation sociale.

Partout sur le territoire, nos organisations engagent un travail en ce sens via des initiatives diverses dans les entreprises, dans les services publics et en prise directe avec les salarié-es, les retraité-es, les privé-es d'emploi et la jeunesse. Ainsi, nous placerons le débat là où il doit être.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la construction d'une nouvelle journée d'action, de mobilisation et de grève le 19 mars prochain. Nos organisations -CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL- s'engagent à poursuivre un travail commun donnant des perspectives à la mobilisation sociale. Nos organisations appellent à une puissante journée d'action, de mobilisations et de grève le 19 mars !

Montreuil, le 12 février 2019 »³ ...

Tout cela est décidé en haute-sphère et procède d'un compromis diplomatique entre les Têtes de la CGT et de FO, derrière lesquels les suivistes routiniers de SUD et FSU s'alignent, bon gré, mal gré. Derrière les suivistes, les organisations d'extrême-gauche vont se faire miroiter à elles-mêmes un débordement possible... et surtout, aléatoire, poussant ces mauvais dirigeants syndicaux à se montrer plus radicaux et prompts à la Convergence.

Hors, au moment même où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que des manifestants ont été sérieusement blessés par LBD à Lyon, ce samedi 9 mars 2019...Pendant que les auteurs de ce communiqué se curent le nez devant cette répression.

La litanie des méfaits du pouvoir qu'enregistre, comme un bulletin météo, ce communiqué cache vraiment trop mal l'absence totale d'exigences, de revendications. En gros, le communiqué sonne le tocsin de la « mobilisation sociale » mais sans que l'on sache rien des revendications vitales qui doivent être arrachées.

Les grands professeurs de leçons que sont les rédacteurs de « la tribune des travailleurs » toujours prompts à dénoncer « la confusion » dans la mobilisation en Gilet-jaune » (qui fait de l'ombre à leur routine bureaucratique), glisseront sur la « confusion » de ce communiqué qui parlant de tout en vrac NE DIT MOT DE LA REPRESSION. Ici, s'applique hélas le dicton « QUI NE DIT MOT, CONSENT ».

Ce vice de fond sera compensé par les appels intersyndicaux ou locaux...En vue d'une action nationale.

Disons-le tout net : c'est cette ligne brisée des chefs actuels de nos organisations syndicales qui permet à Macron d'être arrogant.

- Halte à la répression, c'est-à-dire : libération de Christophe Dettinger et de tous les manifestants emprisonnés - Arrêt de toutes les poursuites et amnistie totale - Interdiction des LBD, grenades et armes à feu contre les manifestations

- Satisfaction des revendications par la Réindexation Salaires - Prix et le SMIC à 1800 euros brut - abolition des taxes sur les produits de consommation courante et culturels.

Voilà les exigences que notre Courant soutient sans les avoir « prédéfinies » dans une chambre noire ou un labo.

A Suivre et à débattre...



Lundi 11 mars 2019

1 https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/03/08/gilets-jaunes-pas-de-violences-policieres-selon-emmanuel-macron_5433154_3224.html

2 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/31/de-quelles-armes-sont-equipees-les-forces-de-l-ordre-en-manifestation_5417097_4355770.html

3 <https://solidaires.org/Appel-intersyndical-a-une-journee-d-action-de-mobilisations-et-de-greve-le-19>

Modifié le lundi 11 mars 2019

Voir aussi dans la catégorie **Lettre de la Commune - Chronique Hebdo**



Il y a quelque chose de pourri au royaume de Macron

Un pouvoir en marche pour sa réélection qui n'en finit pas de traîner des casseroles judiciaires ... Une classe politique en décalage total avec la clairvoyance des masses ... la fin de régime... >>



« La colère sociale est là » ...

A la question ; « Craignez-vous un printemps social ? », Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, invité au Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI du 31 janvier 2021, avait répondu : « Non, je... >>



Nous sommes en guerre ... contre Macron !

Leurs élections valent plus que nos vies ! Au plus haut niveau de l'État, toutes et tous savaient, aucun.e n'a rien fait ! C'est l'aveu de l'ex-ministre de la santé, Agnès Buzyn, fait... >>



Pour en finir avec Macron !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 124 - Jeudi 30 janvier 2020 Après 56 jours d'un conflit historique, c'est peu dire que Macron et sa politique sont rejetés par une grande majorité... >>



PAS DE RETRAIT, PAS DE TRÊVE ! PAS DE RETRAIT, PAS DE RENTRÉE !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 123 - Samedi 28 décembre 2019 Déjouant tous les pronostics, la détermination et la pugnacité des grévistes restent intactes au 24ème jour de grève... >>



Contre Macron et sa réforme des retraites : grève générale !

La démonstration de force des salariés contre la réforme des retraites engagée le 5 décembre se poursuit et certains secteurs très déterminés comme les transports publics (SNCF, RATP),... >>